

Pourquoi investir dans la coopérative Champs d'Énergie ?

Une saine gouvernance

La coopérative est la forme de société la plus adaptée à une gestion démocratique. Les décisions importantes sont prises ensemble à l'Assemblée Générale. Notre coopérative étant agréée par le Conseil National de la Coopération (CNC – Ministère fédéral de l'Économie), les règles de vote sont égalitaires et empêchent tout coopérateur dominant. La coopérative n'est pas rachetable par une société privée, les coopérateurs garants et/ou la majorité des coopérateurs ordinaires s'y opposerait.

Quand vous serez coopérateur, vous aurez votre mot à dire.

Un moteur pour la transition énergétique

L'investissement dans notre coopérative participe à la transition vers un système énergétique plus durable. La coopérative permet de financer des projets qui ne trouvent pas toujours une voie de financement par des circuits classiques (via le système bancaire).

Coopérer pour décentraliser l'énergie est une des clés de notre futur énergétique.

Un geste citoyen

Devenir coopérateur, c'est s'impliquer activement dans un mouvement où le citoyen a la possibilité d'influencer profondément et durablement la gestion du paysage énergétique qui l'entoure.

Devenir coopérateur, c'est renforcer le tissu social, créer du lien et bâtir ensemble la société qu'on veut laisser à nos enfants.

Devenir coopérateur, c'est permettre à notre argent d'avoir un impact social important, une partie des bénéfices réalisés pouvant être valorisée dans des projets locaux.

Un investissement réellement vert

A l'heure où l'argent des placements classiques finance maintes sociétés de façon opaque, les coopératives d'énergie durable investissent dans des projets bénéfiques pour l'environnement, de façon transparente.

Avec Champs d'Énergie, on produit de l'énergie locale et de saison.

Un placement rentable

Alors que le rendement le plus élevé disponible sur le marché de l'épargne belge plafonne à 1,20%, les coopératives citoyennes d'énergie durable distribuent jusqu'à 6% (le maximum légal) de dividendes par an. Dès que les projets tournent, des dividendes sont attendus. En 2017, les coopératives aux projets en fonctionnement ont ainsi offert entre 2 et 6% à leurs coopérateurs.

Obtenir un rendement de 6% n'a rien d'utopique.

De plus, les dividendes sont nets d'impôts jusqu'à concurrence d'un montant de 190€. Cela représente les intérêts (à supposer qu'un dividende de 6 % soit possible et décidé par l'AG) d'un peu plus de 25 parts à 125€. Au-delà, la coopérative doit retenir un précompte mobilier de 30%.

C'est le moment de devenir coopérateur

Alors que la coopérative vient de concrétiser son premier investissement dans une installation photovoltaïque de 100 kWc sur la toiture de l'entreprise la Cuisine des Champs, plusieurs projets sont actuellement en cours.

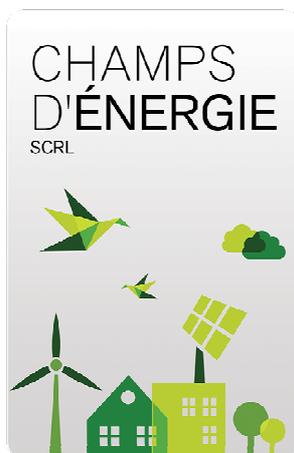
Le plus important de ces projets est celui d'une éolienne sur la commune de Fernelmont. Au sein d'un parc de 4 éoliennes, elle sera située au lieu-dit « Les Sarts » entre la route de Champion et l'autoroute à Marcholette. Le mât aura une hauteur de 95 mètres et une capacité de production de +/- 7.000 MWh/an, soit l'équivalent de la consommation moyenne de +/- 1.800 ménages.

Ce projet se concrétisera parce que les coopérateurs présents se mobilisent pour trouver encore 250 nouveaux et les 250.000 € nécessaires avant la fin de l'année pour boucler le financement.

Une ristourne sur l'achat d'électricité

En tant coopérative associée à COCITER, le fournisseur d'électricité coopératif, Champs d'Énergie offre à ses coopérateurs la possibilité de bénéficier automatiquement d'un tarif avantageux. En souscrivant à des parts de Champs d'Énergie, vous devenez co-producteur de l'électricité que vous consommez ! <http://www.cociter.be/>

Champs d'énergie, le goût d'un vent nouveau à Fernelmont !



www.champsdenergie.be



www.facebook.com/champsdenergie/